Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_174-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-174 **Séance du 29 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle An Holl au siège de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) – André DAVY (Broualan) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan)– Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – LEJANVRE Janine (Trans-la-forêt) - Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS) - Marilyne TRECAN (procuration à Louis THEBAULT) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN) - Françoise MOUCHEL - Emmanuelle DE BEAUCORPS

Secrétaire de séance : Frédéric LE GRAND

Convocation en date du 20 octobre 2026

Gouvernance – Conseil communautaire – Modification de la composition / 5.7 Intercommunalités

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT),
VU la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de communes et d'Agglomération, en particulier son article 2,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier les articles L-.521 1-1 et L.5211-2 renvoyant aux articles L .2121-18 et L-.2122-8, et l'article L.5211-9,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026,

CONSIDERANT l'installation de l'assemblée communautaire de la communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel en date du 9 avril 2026,
CONSIDERANT que la commune de Sougeal avait transmis le nom de Madame Anne BECKER comme suppléante de Monsieur Eric HAMEL,
CONSIDERANT que conformément aux articles L.2121-1 et R2121-2 à R2121-4 du CGCT, le suppléant du conseiller communautaire d'une commune de moins de 1 000 habitants est le conseiller municipal qui suit le conseiller communautaire titulaire dans l'ordre du tableau municipal,
CONSIDERANT que Monsieur Eric HAMEL est conseiller communautaire titulaire et est premier dans l'ordre du tableau municipal de la commune de Sougeal,
CONSIDERANT que Madame Karine LEUTELLIER est seconde dans l'ordre du tableau du conseil municipal de ladite commune,
CONSIDERANT qu'il convient d'installer Madame Karine LEUTELLIER comme conseillère communautaire suppléante en lieu et place de Madame Anne BECKER,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_174-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 20 octobre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Madame Karine LEUTELLIER est installée dans ses fonctions de conseillère communautaire suppléante pour la commune de Sougeal.

Date de publication, le 30 octobre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Frédéric LE GRAND

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 30 octobre 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Baie du Mont St-Michel